

## Site des Pennons de Lyon

Comité des fêtes de la ville de LYON

### **LA CHARTE SAPAUDINE**

Le droit à la liberté...

Les Pennons dignes du rayonnement de la Cité et de la richesse de son histoire...

Au XI<sup>e</sup> siècle, le pouvoir ecclésiastique gouvernait la ville, avec droit de justice, de battre monnaie, et de lever des troupes ; l'archevêché restait seul maître du Lyonnais, ne partageant son pouvoir temporel qu'avec les chanoines comtes de Saint Jean, constitués en chapitres depuis le IX<sup>e</sup> siècle.

La population se développait dans la presqu'île depuis qu'un pont de pierre la reliait à la cité blottie au pied de Fourvière. Des bourgs se constituaient animés par des marchands que les exigences féodales de l'archevêque ou de chanoines exaspéraient.

Le tempérament mystique des Lyonnais favorisait l'absolutisme d'un pouvoir disposant d'armes spirituelles, sous la menace desquelles toutes les têtes se courbaient. Personne, pendant longtemps, n'osa résister à la domination des archevêques et aux injustices de leurs officiers, ni réclamer les droits déjà reconnus à plusieurs villes de la vallée du Rhône.

La lutte ne commença qu'en 1193, au sujet d'impôts mis arbitrairement sur les denrées et marchandises de première nécessité et exigés avec vigueur par l'archevêché. Celui-ci dut capituler devant le soulèvement des habitants et traiter avec eux.

Cet acte fut le prélude d'un conflit de plus d'un siècle ; le sang coula plus d'une fois, mais la ténacité et la patience des marchands bourgeois auront raison de la superbe des seigneurs. Quartiers et corporations en lutte contre le pouvoir dominateur arboraient tout naturellement sur leurs pennons (bannières) le symbole parlant du roi des animaux.

En 1320 sous la pression du roi Philippe V Le Long, l'archevêque de Lyon, Pierre de Savoie, signa la charte d'affranchissement de la commune, charte dite « Sapaudine » qui leur permit de légaliser leur organisation de gestion de la cité sous le nom de 'Bannières et Pennons'. Les Lyonnais affichèrent alors ouvertement leur fidélité à la royauté en ajoutant en haut de leurs pennons (bannières) les fleurs de lys sur fond d'azur.

Cette commune a donné, alors, un nouveau visage à la ville. Elle plonge ses racines dans les libertés de la charte de 1320. Cette charte confirme les usages, les franchises, les coutumes de la cité de Lyon et de ses habitants ; les citoyens peuvent ainsi s'assembler, prendre les armes lorsque nécessaire, avoir la garde des portes et des clés de la cité (les Pennons de Lyon), et conserver leurs archives.

La charte Sapaudine a été faite au château de Pierre Scize sous la bulle de plomb du prélat. Lyon devint alors ville libre ..

---

La charte des pennons aujourd'hui

Tout gradé Pennon, tout Pennon, représente la Compagnie des Pennons.

Il doit donc en avoir une pleine conscience et respecter le costume qu'il porte, la fonction qu'il remplit et la garde qu'il assume, avec la plus grande dignité. Chaque membre de la Compagnie des Pennons se doit d'assurer le renom et le rayonnement de cette Compagnie.

Conformément à l'ancien traité passé le 21 juin 1320 entre le Consulat de la Ville de Lyon et son archevêque, avec l'aval et le soutien du Roi de France Philippe V LE LONG, traité qui marque la date «officielle et légale de la création de la Compagnie des Pennons», le Pennonage participe à des activités de la cité et joue à ce titre un rôle civique important dont il doit être fier.

Ce rôle suppose que chaque Pennon doit avoir à coeur de remplir ce devoir de citoyen inscrit dans la cité. Il est en effet l'héritier d'une longue tradition qu'il se doit d'honorer dans le plus pur respect des règles de bienséance et de bonne conduite, assurant la pérennité de cette tradition. Le premier devoir des Pennons est celui de l'assiduité à tous les travaux et réunions requis par son Pennonage. La présence de tous aux manifestations organisées par celui-ci ou la Compagnie des Pennons est un devoir de conscience dont la non observance entraînerait à terme la radiation du Pennonage et partant de la Compagnie.

La première règle de vie en Pennonage est la convivialité et chaque Pennon doit avoir à cœur de participer à cette convivialité dans un grand esprit d'ouverture et de fraternité. En ce sens toutes discussions politiques ou religieuses sont à bannir des Pennonages, qui réunissent des femmes et des hommes de toutes tendances et de tous horizons.

Chaque Pennon est membre d'un Pennonage. il doit à ce titre se sentir solidaire de tous les autres Pennons et pratiquer effectivement au quotidien cette solidarité. Chaque gradé Pennon doit être à l'écoute de tous les membres de sa compagnie. Il doit régler avec honneur et la plus grande objectivité les problèmes pouvant survenir entre les membres. Il est à la fois un arbitre, un conseiller et un guide. A ce titre il se doit de montrer toujours l'exemple par son comportement, son ouverture à tous et mettre en oeuvre une solidarité active entre tous les membres à tous les échelons

Le costume des gradés et des Pennons doit toujours être réalisé dans le respect de la tradition historique. Tout ajout, toute modification relevant de la fantaisie individuelle ou collective doit être banni. Le code couleur Pennonage doit être respecté.

Les Pennons seront appelés de plus en plus à représenter la ville de Lyon en France et à l'étranger. Ce rôle de représentativité, doit être rempli avec honneur et dignité. C'est l'âme de Lyon, c'est son esprit traditionnel autant que sa vitalité moderne qui doit les inspirer. Les Pennons sont donc à la jonction du passé, du présent et de l'avenir de la Ville. Leur action doit toujours s'inspirer de cette situation privilégiée

Le rayonnement de la vie sociale, culturelle, festive et associative de Lyon repose pour une part sur eux. Ils se doivent d'en être conscients et d'organiser toutes leurs actions en fonction de cette mission

Les Dignitaires Pennons se doivent bien entendu de respecter scrupuleusement tous ces engagements. Plus encore que les membres des Pennonages ils ont pour devoir de représenter partout et en toutes occasions la Compagnie des Pennons dont ils en sont les ambassadeurs permanents

Chaque Pennonage, chaque officier Pennon, chaque Pennon est tenu de respecter et d'observer scrupuleusement les dispositions de cette Charte dont le Connétable et le Comité des Sages sont les suprêmes garants.

